

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.535
15 février 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT TRENTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 février 1990, à 10 heures.

Président : M. Hendrik Wagenmakers (Pays-Bas)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 535ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence va continuer à entendre des déclarations en séance plénière et à examiner un certain nombre de questions d'organisation. Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever des questions ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Je voudrais informer la Conférence que les consultations se poursuivent à propos du mandat du Comité spécial des armes chimiques. On a émis le voeu que soit convoquée, après que la liste des orateurs aura été épuisée, une réunion officieuse pour faire le bilan de la situation. En l'absence d'objection, nous procéderons de cette manière.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pérou et de la République fédérale d'Allemagne. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur de Rivero.

M. de RIVERO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer les félicitations les plus cordiales de mon pays à l'occasion de votre accession, au nom des Pays-Bas, à la présidence de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de vos importantes et délicates fonctions et je vous offre la collaboration indéfectible de ma délégation. Nous sommes certains que vos qualités professionnelles bien connues sont la garantie que nous ferons des progrès vers notre but.

Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur El Ghali Benhima, du Maroc, pour l'habileté avec laquelle il a conduit nos travaux dans la délicate phase finale en septembre et, aussi, pendant l'intersession. Permettez-moi d'exprimer par ailleurs mes remerciements au Secrétaire général adjoint, M. Yasushi Akashi, à notre Secrétaire général, l'Ambassadeur Komatina, ainsi qu'à l'Ambassadeur Berasategui et aux membres du secrétariat qui nous soutiennent sans faillir.

En ce début de session de la Conférence du désarmement, je tiens à m'associer aux hommages qui sont rendus à l'Ambassadeur Alfonso García Robles, qui a forgé le Traité de Tlatelolco et qui est le modèle du diplomate au service d'une cause. Il nous quitte après avoir consacré plus de 25 ans à la cause du désarmement. J'aimerais que la délégation du Mexique lui dise que nous ne l'oublierons pas et que ses efforts seront poursuivis car il laisse ici des amis et des admirateurs et un chemin tout tracé pour continuer à édifier la paix.

Je tiens à adresser ma chaleureuse bienvenue et à offrir ma coopération aux nouveaux collègues qui se joignent cette année à notre famille du désarmement : les distingués Ambassadeurs García Moritán, de l'Argentine, Shannon, du Canada, Hou Zhitong, de la Chine, Pérez Novoa, de Cuba, Ledogar, des Etats-Unis, Negrotto Cambiaso, de l'Italie, Donowaki, du Japon, Ogada, du Kenya, Marín Bosch, du Mexique, Rasaputram, de Sri Lanka, et Arteaga, du Venezuela. Enfin, "last but not least", je vous adresse aussi, M. l'Ambassadeur Wagenmakers, ma bienvenue la plus cordiale et je vous offre mon concours.

(M. de Rivero, Pérou)

Je ne saurais conclure cette introduction sans exprimer notre reconnaissance pour leurs importants messages aux présidents Carlos Salinas de Gortari du Mexique et Carlos Saúl Menem de l'Argentine et aux ministres des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Hans van den Broek, et de l'Autriche, M. Alois Mock, qui sont présents dans cette salle. Tout cela contribue à donner du relief à nos travaux, en ce début de session.

Un vieux proverbe, que je soupçonne d'être chinois comme tous les vieux proverbes, veut qu'il n'y ait pire malédiction ou plus grande bénédiction pour un homme que de vivre à une époque intéressante.

Pour ce qui est de nous, je crois que nous commençons effectivement à connaître un temps béni avec la fin de la guerre froide, avec les débuts d'un vaste mouvement de "désidéologisation" des relations internationales grâce à l'espèce d'explosion dans le monde en faveur des libertés civiles et politiques et de la démocratie, au début de la victoire contre l'apartheid, et avec l'amorce d'une nouvelle conception stratégique de la sécurité internationale commune. L'an 1989 sera mémorable. Plus tard, quand ils s'appliqueront à l'étudier, les universitaires parleront peut-être du phénomène de la révolution de 1989.

Le dialogue, la coopération et les accords possibles sur des mesures additionnelles de désarmement en matière d'armes stratégiques et de limitation des essais nucléaires, l'accord récemment conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des forces armées en Europe et des stocks d'armes chimiques, ainsi que les négociations sur les armes classiques menées entre l'OTAN et l'Organisation du Traité de Varsovie sonnent le glas de la guerre froide.

C'est une époque intéressante que reflètent les informations sur nos écrans de télévision et dans nos journaux, et qui nous rend optimistes, mais qui nous laisse aussi perplexes, au point que nous nous sentons parfois dépassés par les événements. Pas plus les spécialistes des relations internationales que les hommes politiques et, souvent, nous autres les diplomates n'avons de réponse immédiate face à cette accélération de l'histoire sans précédent en cette fin de siècle. Peut-être est-ce le produit de quelque 45 ans de vie sans guerre mondiale et de l'expansion inouïe de la science et des techniques.

En ce début de la session de la Conférence du désarmement et dans le contexte que j'ai décrit d'accélération de l'histoire, je crois qu'il est bon, avant d'entamer le rituel de nos travaux, de faire une pause pour réfléchir.

Ma réflexion est axée sur les questions suivantes :

La Conférence du désarmement est-elle prête à faire face à ce processus d'accélération de l'histoire ? La Conférence sera-t-elle capable de s'insérer dans ce mouvement de transformation ? Ou, au contraire, figés dans une attitude de perplexité, coincés par notre rituel et de vieux réflexes, nous détacherons-nous des événements ? Dans le premier cas, l'époque intéressante que nous vivons constituerait, comme le dit le proverbe que j'ai évoqué, une bénédiction... En revanche, dans le second, cette même époque pourrait bien constituer pour la Conférence une malédiction, en nous laissant sur la touche.

(M. de Rivero, Pérou)

Je voudrais à partir de ces prémisses faire quelques remarques d'ordre pratique. Il ne s'agit pas là de propositions mais de réflexions qui se veulent provocantes et qu'il convient de faire, à mon sens, face à la dynamique de la situation internationale actuelle.

Ma première réflexion porte sur l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cet ordre du jour est un legs de la guerre froide. Certaines questions sont par trop abstraites, voire métaphysiques. Elles ont été inscrites sans doute en raison de l'affrontement Est-Ouest, à un moment où il n'y avait pas moyen de débloquer les négociations et d'avancer dans des voies spécifiques et concrètes.

Dans cet ordre d'idées, peut-être que l'une des premières choses à faire est de nous interroger sur la nécessité d'adapter les points inscrits à notre ordre du jour d'une manière plus concrète et spécifique à l'orientation que prennent les négociations et la conjoncture internationale à l'extérieur de cette salle.

Peut-être faudrait-il que nos échanges de vues soient moins formels. Ainsi, ne serait-il pas intéressant de tenir des séances officieuses, qui ne feraient pas l'objet de comptes rendus ? Ce serait en quelque sorte des réunions de remue-ménages sur l'"aggiornamento" de notre ordre du jour... Ne serait-il pas intéressant, par exemple, de voir, par le truchement de ce dialogue informel, direct et franc, s'il y a vraiment des possibilités de revitaliser certaines questions ou d'en introduire de nouvelles, plus précises et pertinentes ?

Je pense entre autres à la question intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", prise dans un certain ronron. Ne pourrait-on pas la revivifier, centrer les travaux sur quelque chose de plus opérationnel, faire en sorte que, au titre de ce point, on puisse établir une sorte de processus de communication dans le cadre duquel, à l'occasion de séances plénières officieuses, sans comptes rendus, les Américains et les Soviétiques qui sont chargés des négociations sur les armes stratégiques pourraient nous informer périodiquement des progrès de ces négociations ? Et ensuite peut-être, en séance plénière officielle et solennelle, nous pourrions entendre, au titre de ce point, les informations pertinentes que nous présenteraient directement MM. Baker et Chevardnadze ? Cela donnerait un grand relief à nos travaux.

Il est une autre question à notre ordre du jour qu'il faudrait revitaliser pour insérer la Conférence dans le mouvement des tendances internationales. Je crois qu'il faut nous mettre d'accord, une fois pour toutes, sur un mandat en vue d'établir un comité spécial sur la cessation des essais nucléaires. La décision de constituer ou non un comité spécial sur cette importante question peut être un indice significatif quant à la participation de la Conférence à la marche des événements politiques internationaux. Dans ce contexte, nous appuierons tous les efforts que déploiera l'Ambassadeur Donowaki, du Japon, pour que soit défini un mandat et constitué un comité spécial.

(M. de Rivero, Pérou)

A l'heure actuelle, les négociations bilatérales américano-soviétiques sur la limitation du nombre d'essais et sur la puissance de ceux-ci vont de l'avant. Il est possible que soient signés des protocoles sur la question lors de la prochaine réunion au sommet qui aura lieu en juin, à Washington, entre les présidents Bush et Gorbatchev.

En outre, il va se tenir prochainement, en août, la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui est étroitement liée aux progrès qui seront faits en vue de la limitation et de la cessation des essais d'armes nucléaires.

Comme on le voit, il y a une série de négociations bilatérales et multilatérales qui se rattachent à notre conférence par l'intermédiaire de la question de la limitation et de la cessation des essais nucléaires... Comment alors ne pas établir ce comité spécial ? En ne le faisant pas, la Conférence montrerait de la façon la plus manifeste qu'elle n'est pas en phase avec la réalité internationale.

Il s'agit là d'une question aussi prioritaire que celle des armes chimiques. Lui imprimer un nouvel élan, c'est donner aux travaux de la Conférence une symétrie politique. Si je parle de symétrie politique, c'est que le plus gros de l'effort se concentre aujourd'hui sur le désarmement chimique; à tel point que l'on a pu entendre dire, non sans ironie, que la Conférence se transformait de fait en comité préparatoire de la convention sur les armes chimiques.

Cela ne veut pas du tout dire qu'il faut réduire l'intensité des travaux du Comité spécial des armes chimiques. Tout au contraire, le but de ma remarque est de donner une certaine symétrie à l'orientation et à la stratégie de nos travaux. Tout en revitalisant d'autres questions prioritaires, il nous faut tendre à parvenir, à tout le moins dans un délai d'un an, à un texte de convention sur l'interdiction totale des armes chimiques. Mais, et je pense ici de nouveau à haute voix, si nous ne parvenons pas à nos fins, si nous n'arrivons pas à finaliser ce texte de convention après avoir par trop axé les travaux sur le désarmement chimique, nous nous trouverons dans une situation doublement difficile : nous n'aurons ni mené à bien la convention sur les armes chimiques, ni réussi à revitaliser et à faire progresser d'autres aspects importants du désarmement. Comment alors justifier auprès de la communauté internationale une concentration d'efforts, deux années durant, sur les armes chimiques, et sans résultat ? Il faut avancer sur le front des armes chimiques, mais aussi ouvrir la marche sur d'autres fronts.

A propos de cela, je tiens à remercier et à féliciter l'Ambassadeur Morel, de la France, pour la façon dont il a dirigé les travaux du Comité spécial des armes chimiques. L'ambassadeur résume par une métaphore stratégique et une image heureuse la situation où se trouvent les négociations sur les armes chimiques. Parlant en termes de stratégie, il dit que "... l'ensemble du front a bougé" et que, en maintenant l'élan, d'ici un an nous pourrions conclure la convention. L'image heureuse qu'il emploie est que "nous sommes embarqués". Je crois que l'un et l'autre sont vrais et que la situation que nous laisse l'Ambassadeur Morel est, si nous savons la mettre à profit, prometteuse.

(M. de Rivero, Pérou)

Ce que je crois aussi, c'est que mon cher collègue, l'Ambassadeur Hyltenius, à qui nous offrons toute notre collaboration, aura une lourde charge pour faire en sorte que non seulement le front bouge mais qu'il avance, et pour que les embarqués que nous sommes arrivions à bon port. C'est pourquoi il me semble que nous devons faire un travail intensif sur les aspects structurels et fondamentaux de la convention, nous engager dans un travail très détaillé, avec une précision d'horlogerie. Il nous faut opérer un choix parmi les éléments précieux dont nous disposons pour armer l'édifice de la convention le plus rapidement possible. Ne nous engageons pas dans une construction en style baroque. Sachons choisir et distinguer l'important de l'accessoire pour arriver en une année à un texte de convention acceptable.

Il est une autre question sur laquelle je voudrais m'arrêter. C'est celle de savoir comment il nous faut continuer à traiter de la question des armes radiologiques. Pour avoir été président du Comité spécial, je sais que le problème principal qui se pose est d'ordre épistémologique. Autrement dit, il s'agit d'un problème de connaissance. Ces armes sont une espèce d'"entéléchie", catégorie métaphysique par laquelle les penseurs grecs définissaient ce qui n'a pas d'être ou de substance sûre. Nous ne savons pas si elles existent et, si c'est le cas, ce qu'elles sont. Année après année, nous consacrons du temps à ces entéléchies.

En suivant le fil de ces réflexions, peut-être un peu provocantes, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux que nous nous efforcions de progresser sur des points pratiques, concrets, pour mettre cette conférence de plain-pied avec les besoins de sécurité réels du moment historique que nous vivons. Ce serait le cas, par exemple, si nous menions une négociation concrète en vue d'arriver à une convention qui interdirait les attaques contre des installations nucléaires, ou si nous commençons à examiner, comme l'a suggéré le ministre néerlandais, M. van den Broek, la question de la prolifération des missiles balistiques qui peuvent être équipés d'armes de destruction massive ainsi que de la technologie s'y rapportant.

Si je me suis permis de faire ces remarques, c'est parce que je crois que, lorsqu'on traverse une époque intéressante comme l'est celle-ci, il faut avoir des doutes. Le doute est à la base de tout processus rationnel, créatif, antidogmatique et antiroutinier. Je ne propose rien. J'ai simplement voulu semer parmi nous quelques points d'interrogation. Réfléchissons ensemble à la manière de lancer un mouvement novateur qui nous permette de nous faire une place dans l'"époque intéressante" qu'il nous est donné de vivre. Alors, comme le veut le proverbe, elle se révélera une bénédiction pour la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pérou pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel.

M. von STULPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : La reprise de nos travaux au sein de la Conférence du désarmement coïncide avec une période de changements sans précédent. Je pense, comme l'Ambassadeur de Rivero, que nous nous trouvons à la fois devant un défi à relever et devant la possibilité de tirer parti de la situation actuelle pour faire considérablement avancer les choses et contribuer au renforcement de la sécurité mutuelle.

L'évolution politique rapide de l'Europe au cours des derniers mois a énormément amélioré les chances de voir s'instaurer un nouveau type de relations entre les pays du vieux continent en même temps qu'avec les pays du nouveau monde. Il est effectivement possible que l'antagonisme idéologique et militaire fasse place à la collaboration, à la confiance et à la concurrence pacifique, et que les individus puissent tous exercer pleinement leurs droits et libertés politiques, ce qui nous rapprocherait ainsi de l'idée d'un monde juste, humain et démocratique.

En Europe, l'avenir immédiat est indubitablement prometteur, même s'il demeure incertain tant que les résultats obtenus n'auront pas été mis en forme et consolidés sur une base véritablement universelle et dans un contexte de stabilité.

Aujourd'hui, la question de la stabilité n'est plus liée aux deux grands blocs. Nous abordons une période où la tactique de la rencontre au sommet propre aux superpuissances doit être complétée par un sucroît de finesse politique. Au niveau diplomatique, des efforts continus doivent être poursuivis en matière de maîtrise des armements et, dans le contexte européen, dans l'important processus de la CSCE. Pour contribuer à donner à ce processus une dimension universelle, la Conférence du désarmement devra veiller à saisir toutes les occasions d'agir efficacement, au-delà même du cadre de son ordre du jour.

Je ne suivrai donc pas aujourd'hui, contrairement à d'autres collègues, la méthode traditionnelle qui consiste à examiner un à un les points de notre ordre du jour ou à évaluer les perspectives qui se présentent au seuil de la session. Je me concentrerai plutôt sur un point qui combine les diverses questions de notre ordre du jour, m'efforçant d'indiquer une voie vers la maîtrise des armements et le désarmement plus interdépendante et de fournir un programme d'action qui se justifie. La question que j'aborderai est celle des concepts de sécurité et des stratégies et doctrines militaires.

De l'avis général, on considère que la transformation du concept national et du concept d'alliance est une condition préalable au dégagement de structures de sécurité plus sûres, plus stables et moins antagoniques, à des niveaux d'armement et de forces armées bien inférieurs et légitimes. Il a fallu des dizaines d'années pour que la question des doctrines militaires puisse être officiellement abordée, en dépit du fait que les efforts déployés conjointement pour comparer les différences conceptuelles ont un rôle important à jouer dans l'harmonisation des besoins de défense et des objectifs de maîtrise des armements et de désarmement. Les doctrines expriment des objectifs politiques et à ce titre elles déterminent finalement dans quelle mesure les forces peuvent être réduites et quel est le niveau souhaitable ou acceptable des mesures de confiance.

(M. von Stulpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Les stratégies et doctrines militaires reposent sur des hypothèses qui sont elles-mêmes tirées de l'expérience historique, marquées par les préférences et les styles nationaux et déterminées par les conditions géostratégiques. Telles sont en générale les forces agissantes qui déterminent le caractère des dispositifs militaires. Bien souvent, hélas, la forme finale et le caractère de ceux-ci sont déterminés, que ce soit au niveau national ou à celui des alliances, par le souci de s'assurer exagérément contre les forces et options militaires des voisins.

Pour cette raison, les concepts et doctrines militaires ont souvent joué un rôle déterminant dans le renforcement du dynamisme des acquisitions d'armes et dans la montée en puissance des forces armées et, en fin de compte, dans la course aux armements elle-même. La preuve en a amplement été donnée au cours des 40 dernières années par le schéma d'action/réaction des divers affrontements Est-Ouest. Il est d'autant plus encourageant de constater aujourd'hui que, dans la région qui connaît la plus importante concentration d'armes et où l'antagonisme des doctrines militaires semble avoir un caractère intrinsèque, des efforts sérieux sont faits pour sortir de ce cercle vicieux.

Il importe particulièrement que cette tentative soit faite maintenant, en ce moment de transition capital, et qu'il soit dûment tenu compte de l'évolution de la situation politique et militaire en Europe, ainsi que dans les autres régions, en réfléchissant notamment aux futures stratégies de prévention de la guerre et à leur ajustement à l'évolution des points de vue, des convictions et des situations. Les nouvelles approches renforcent donc considérablement la transition, d'une part en harmonisant convenablement les programmes de maîtrise des armements et de défense, d'autre part en permettant à la maîtrise des armements de donner toute sa mesure en tant que facteur de changement.

Il y a quatre ans, dans sa déclaration en séance plénière de la CDE, le Ministre fédéral des affaires étrangères, M. Genscher, a demandé que soient engagés des pourparlers sur les doctrines militaires. Ce faisant, il portait de la conviction que des pourparlers sur les concepts et stratégies militaires entre représentants du Pacte de Varsovie, de l'OTAN et des pays neutres et non alignés participant à la CSCE pourraient considérablement aider à surmonter les préjugés et à cristalliser la nouvelle pensée en matière de sécurité chez tous les participants, contribuant ainsi à dissiper la méfiance, les sentiments de menace injustifiés et les idées fausses sur l'ennemi.

Quelque deux ans et demi après la déclaration des Etats du Pacte de Varsovie sur leur doctrine militaire commune, et quelque dix mois après que les Etats de l'Alliance occidentale eurent proposé d'organiser un séminaire sur les concepts de sécurité et les doctrines militaires, ces idées ont été appliquées pour la première fois dans l'histoire de l'après-guerre. En effet, entre le 16 janvier et le 5 février, les participants aux négociations de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité - dont 17 sont membres de la Conférence du désarmement - ont tenu un séminaire où étaient réunis pour la première fois au niveau le plus élevé les responsables militaires des Etats participant à la CSCE.

(M. von Stulpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Ce séminaire a été précédé, en juin 1989, par un séminaire expérimental sur les doctrines militaires organisé près de Munich, auquel ont participé la République fédérale d'Allemagne et la Pologne. Tant sur le plan du fond que sur celui de la procédure, les interventions qui ont été faites au séminaire de Vienne ont grandement bénéficié de cette expérience.

Même si des divergences subsistent, le séminaire de Vienne a permis de faire apparaître un degré d'accord et de convergence étonnant. Toutes les délégations ont fait des efforts d'ouverture et de dialogue. Dans leurs déclarations, elles ont montré combien leurs objectifs étaient sérieux et combien elles avaient conscience de la responsabilité qui était la leur dans l'édification d'une Europe sûre et stable.

On a noté avec satisfaction que toutes les délégations se prêtaient de bonne grâce aux critiques de l'autre partie et étaient prêtes à lui donner des réponses franches et à engager le dialogue avec elle sur les idées qu'elle se faisait de la menace. Les intentions et projets militaires concrets des Etats participants ont été décrits en détail, on en a minutieusement discuté le fondement, et on les a confrontés avec les faits pertinents. De l'avis des participants, le dialogue sur toutes les questions de politique militaire a porté sur des faits précis et a été marqué par une grande franchise.

Ce séminaire a donc apporté une contribution importante à la mise au jour des objectifs et intentions des politiques militaires, redressant les perceptions erronées et faisant apparaître le niveau d'armement et le type de déploiement correspondant à une défense suffisante.

Sur la proposition des délégations des pays neutres et non alignés, un débat s'est engagé sur les critères permettant de définir le "caractère défensif". Bien que ce débat n'ait pas abouti, il n'en a pas moins révélé qu'il y avait là un domaine auquel il faudrait accorder plus d'attention à l'avenir si l'on voulait influencer les conceptions en vue des prochaines négociations en matière de désarmement. A cet égard, les différentes communications ont fait apparaître d'importants points de convergence et d'accord qui devraient valoir pour toutes les régions du monde, à savoir :

- le principe selon lequel la prévention de la guerre est la considération primordiale de toutes les stratégies militaires et politiques de sécurité;

- la prise de conscience du fait que seules les doctrines militaires et conceptions de sécurité défensives sont acceptables aujourd'hui;

- la nécessité de maintenir une cohérence entre, d'une part, les doctrines et concepts défensifs et, d'autre part, les capacités opérationnelles et les principes d'action adoptés dans la pratique;

- la nécessité de s'assurer que sont pleinement prises en compte la relation entre les questions de maîtrise des armements et les besoins de la défense, et la relation entre les divers domaines de la maîtrise des armements;

(M. von Stulpnagel, République fédérale d'Allemagne)

- la nécessité de reconnaître que les préoccupations des autres Etats, suscitées par les structures des forces armées et les principes opérationnels anciens, avaient souvent été parfaitement justifiées.

Le dialogue franc au cours duquel des Etats ont pour la première fois publiquement décrit et expliqué leurs doctrines militaires nationales, montrant ainsi qu'ils ne répugnaient pas à les soumettre à l'analyse, a confirmé qu'il fallait que des ajustements unilatéraux précèdent les efforts conjoints de mise en bonne et due forme de la nouvelle répartition des forces militaires. Ces ajustements ne seront pas irréversibles tant que les capacités opérationnelles réelles s'écarteront beaucoup des déclarations relatives aux politiques de défense.

Les forces armées resteront un signe de puissance et représenteront une menace possible aux yeux de la partie adverse, en particulier en cas de contradiction évidente entre des déclarations de politique militaire défensive et un niveau de forces armées supérieur à ce qu'exigent les besoins légitimes de sécurité.

Une déclaration politique ne suffit pas à donner un caractère défensif à des forces nationales ou à des forces appartenant à une alliance, et une affirmation politique de non-agression et des engagements de non-emploi ne sauraient fournir une assurance adéquate de sécurité et de stabilité. Le caractère défensif doit être confirmé par l'orientation défensive des concepts stratégiques militaires et toucher les aspects opérationnels, stratégiques et militaires - voire techniques - des forces armées.

Si les intentions défensives ne sont pas appliquées matériellement, elles n'auront pas les effets rassurants et stabilisants qui sont requis pour procéder à de nouvelles réductions importantes des armements et des forces armées. Le caractère défensif d'une stratégie et d'une doctrine militaire reste essentiellement déterminé par l'importance des forces armées, par leur déploiement, leur structure, leur logistique et leur entraînement. Il faut donc qu'il n'y ait pas de contradiction entre le discours politique sur la défense, d'une part, et les structures réelles des forces et les concepts d'emploi, de l'autre.

A cet égard, le débat sur les concepts de sécurité et les doctrines militaires a incontestablement sa place dans le processus de renforcement de la confiance. Ce dialogue devrait servir à promouvoir le système de structures de sécurité communes en Europe. Un élément essentiel de la sécurité en commun consiste à pouvoir s'assurer que les forces armées jouent des rôles strictement défensifs. Cette condition préalable fondamentale à l'avènement d'un ordre de paix stable, juste et durable ne vaut pas seulement pour l'Europe. Dans un monde où les déséquilibres globaux menacent la stabilité régionale et où les déséquilibres régionaux tendent aussi à affaiblir la stabilité globale, cette obligation s'inscrit parfaitement dans le cadre de la responsabilité multilatérale au niveau mondial.

(M. von Stulpnagel, République fédérale d'Allemagne)

Il reste beaucoup à faire pour dégager un point de vue commun sur tous les critères pertinents en matière d'orientation défensive des forces armées et de structures de sécurité communes permettant de prévenir les guerres et toutes formes d'intimidation dans toutes les régions du monde et de faire de l'agression militaire une option qu'aucun gouvernement ne puisse rationnellement envisager ni espérer appliquer avec succès, et donc pour jeter les fondations d'un monde où les forces militaires n'existeraient que pour préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays.

C'est là pour la Conférence du désarmement une obligation multilatérale dont elle peut et doit s'acquitter. La tâche à résoudre est devenue plus complexe, mais les chances de succès se sont considérablement améliorées. Au seuil de cette session, la Conférence voit s'offrir une occasion unique de traduire le climat de détente engendré par le renforcement actuel de la démocratie et du pluralisme en accords spécifiques sur les questions prioritaires de son ordre du jour, accélérant et protégeant ainsi l'évolution en cours.

Ce passage de l'affrontement aux solutions négociées auquel nous assistons en Europe et dans de nombreuses autres régions du monde exige de la Conférence qu'elle relègue au second plan ses propres contradictions pour laisser le champ libre aux approches consensuelles. La reprise des pourparlers sur la comparaison des politiques de sécurité et des stratégies et doctrines militaires nous aide beaucoup. La Conférence devrait faire le meilleur usage des résultats de ces pourparlers et ne pas manquer l'occasion d'apporter un complément adéquat aux négociations bilatérales et régionales, notamment en contribuant à résoudre et à faire progresser les principales questions qui lui ont été confiées.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant de la République fédérale d'Allemagne. La liste des orateurs est maintenant épuisée et il ne semble pas qu'il y ait d'autres membres qui souhaiteraient intervenir. Comme convenu, je vais suspendre la séance plénière et convoquer dans quelques minutes une réunion officieuse de la Conférence pour dresser le bilan des négociations en cours sur le mandat du Comité spécial des armes chimiques.

La séance est suspendue à 11 h 5; elle est reprise à 12 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 535ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Comme prévu, nous allons prendre une décision à propos du document de travail CD/WP.380 intitulé "Projet de décision concernant le rétablissement du Comité spécial des armes chimiques", qui est actuellement distribué. Le texte que je vous sou mets aujourd'hui est le fruit de longues consultations et j'espère qu'il rencontrera votre approbation. En l'absence d'objections, je considérerai que le projet de décision est adopté.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je vais maintenant passer à la nomination du Président du Comité spécial des armes chimiques. Vous vous rappellerez que, dans son rapport à la Conférence sur la session de 1989, le Comité spécial avait recommandé que l'Ambassadeur Carl-Magnus Hyltenius, de la Suède, soit nommé président pour la session de 1990. Comme le Comité vient d'être rétabli, j'ai maintenant l'intention de faire adopter officiellement cette recommandation, à l'effet de nommer Président du Comité spécial l'Ambassadeur Hyltenius.

Il en est ainsi décidé.

Je tiens à exprimer mes félicitations, ainsi que celles de la Conférence, à l'Ambassadeur Hyltenius à l'occasion de sa nomination. Je suis convaincu que ses talents de diplomate, sa connaissance du sujet et ses capacités de négociateur assureront une direction remarquable du Comité spécial alors qu'il se trouve à une étape décisive de ses travaux. Je souhaite à l'Ambassadeur Hyltenius le succès dans l'exercice des lourdes responsabilités qui l'attendent.

Je donne la parole au représentant du Mexique.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Le Groupe des 21 se réjouit tout particulièrement de la nomination de l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, à la présidence du Comité spécial des armes chimiques. Ceux d'entre nous qui collaborons avec lui au Groupe des 21 connaissons ses capacités et ses qualités humaines, et nous sommes sûrs qu'à cette importante étape des travaux du Comité, il saura mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

Au nom du Groupe des 21, je voudrais faire la déclaration suivante à propos du rétablissement du Comité spécial des armes chimiques.

L'orateur poursuit en anglais

Le 6 février 1990, le Groupe des 21 a fait une déclaration sur le mandat du Comité spécial des armes chimiques. Il y énonçait sa position au sujet d'éléments qui devraient figurer dans le mandat, à savoir le facteur temps, la suppression de la restriction concernant la rédaction finale et la mention de l'interdiction de l'emploi.

Le Groupe des 21 se félicite que les deux premiers éléments cités aient trouvé place dans le mandat que vient d'adopter la Conférence. Cependant, il regrette profondément que la Conférence n'ait pas pu inclure une référence à l'interdiction de l'emploi.

Le Groupe des 21 s'est joint au consensus sur le mandat afin de faire en sorte que le Comité spécial des armes chimiques reprenne promptement ses travaux importants. Nous continuons à penser que le libellé actuel ne précise pas clairement que l'interdiction de l'emploi entre dans le champ du mandat. Cet élément est d'une importance primordiale pour le Groupe ainsi que pour la vaste majorité des autres membres de la Conférence.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Ma délégation aura l'occasion de saluer l'arrivée récente de nos nouveaux collègues à la Conférence du désarmement. Je me limiterai donc ici à vous exprimer, Monsieur le Président, la satisfaction personnelle que j'ai de vous voir occuper la présidence. Je garde en mémoire des souvenirs très agréables des rapports étroits de coopération que nous avons, vous et moi, lorsque nous avons été affectés pour la première fois à la Conférence. Je voudrais aussi féliciter de tout coeur l'Ambassadeur Hyltenius d'avoir été nommé Président du Comité spécial des armes chimiques pour la session de 1990 et je lui offre tout notre concours dans l'exercice de sa tâche très importante.

En ma qualité de coordonnateur pour ce point de l'ordre du jour, je voudrais faire, au nom de notre Groupe, la déclaration suivante sur le rétablissement du Comité spécial des armes chimiques. Notre Groupe se félicite de cette décision et est convaincu que, sous la direction du nouveau président, le rythme intensif des négociations se poursuivra en vue de conclure sans tarder la convention sur les armes chimiques. Je tiens une fois encore à féliciter l'Ambassadeur Morel pour la compétence et l'imagination créatrice avec lesquelles il a dirigé les travaux du Comité durant sa dernière session. Nous venons d'adopter le nouveau mandat du Comité spécial et nous sommes particulièrement satisfaits de voir que les mots "exception faite de sa rédaction finale" ont été supprimés dans la nouvelle version. De l'avis de notre Groupe, il s'agit là d'une amélioration importante qui nous permet d'aborder l'étape décisive de nos négociations sur l'interdiction complète des armes chimiques afin de répondre au voeu de la communauté mondiale de voir la convention définitivement élaborée dans les délais les plus rapprochés - voeu qui a été clairement exprimé par la Conférence de Paris, dans sa Déclaration finale, ainsi que par la Conférence des gouvernements et des industries tenue à Canberra et par l'Assemblée générale dans deux résolutions qu'elle a adoptées à l'unanimité à sa quarante-quatrième session. Notre Groupe était en faveur de changements plus profonds dans le mandat, conformément à ce que proposait le Groupe des 21. Nous attachons une importance particulière à l'inclusion d'une mention de l'interdiction de l'emploi des armes chimiques, afin de se conformer au champ d'application de la future convention et au langage utilisé dans la résolution 44/115 A et B de l'Assemblée générale ainsi que dans la Déclaration finale de la Conférence de Paris. Quoi qu'il en soit, la tâche la plus importante consiste maintenant à commencer sans retard les travaux effectifs sur la convention. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes joints au consensus et acceptons le mandat sous sa forme actuelle qui constitue, de toute manière, une très grande amélioration. Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, pour vos efforts efficaces qui nous ont permis de parvenir à ce compromis. Nous espérons toutefois que la marche effective des négociations consacrées à la convention sur les armes chimiques nous amènera, durant cette session, au moment où nous pourrons, une fois encore, aborder la question des autres modifications à apporter au mandat.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour féliciter l'Ambassadeur Hyltenius à l'occasion de sa nomination à la présidence du Comité spécial des armes chimiques. Sa délégation compétente et lui-même vont avoir cette année une lourde tâche à remplir étant donné l'accélération de nos travaux sur la convention.

Je voudrais dire quelques mots à propos de la restriction concernant la rédaction finale. Venant à l'appui des initiatives du Président Bush relatives aux armes chimiques et de son engagement personnel à l'égard de la prompt conclusion de la convention, les Etats-Unis se sont joints au consensus et ont accepté de modifier le mandat du Comité spécial en supprimant les mots "exception faite de sa rédaction finale". Je dois toutefois souligner que cet abandon ne change en rien la position des Etats-Unis selon laquelle il faut débattre pleinement les questions de fond qui demeurent. Ainsi, nous tenons à préciser que l'élimination de la restriction concernant la rédaction finale ne signifie pas que nous avons maintenant atteint l'étape finale des négociations sur les armes chimiques. Les Etats-Unis estiment qu'il reste à accomplir des travaux considérables avant d'arriver à ce stade. Selon nous, la rédaction finale devrait commencer uniquement après que les questions de fond auront été résolues dans le cadre des négociations. Cela dit, je voudrais souligner que les Etats-Unis, de même que ma délégation, sont prêts à contribuer à résoudre ces questions en suspens. Quant à l'incorporation dans le mandat du terme "emploi", je dirai ceci : comme nous le savons tous, le Protocole de Genève de 1925 interdit l'emploi des armes chimiques, mais de nombreux Etats - y compris un grand nombre de ceux qui siègent autour de cette table - ont émis une réserve à l'effet de donner à l'Etat concerné le droit d'employer des armes chimiques en réponse à une attaque à l'arme chimique effectuée contre lui ou ses alliés. Il est essentiel que les Etats-Unis conservent le droit d'exercer des représailles de même nature en cas d'attaque à l'arme chimique perpétrée contre eux ou contre leurs forces, tant que nous posséderons des armes chimiques. Il nous faut donc préserver cette option en matière de sécurité durant la transition à un régime interdisant toutes les armes chimiques. En outre, les Etats-Unis estiment qu'il est inopportun de mettre particulièrement ou uniquement l'accent sur certains domaines dans le mandat relatif aux armes chimiques. Dans notre projet de texte, les parties s'engagent également à ne pas acquérir d'armes chimiques, à ne pas en conserver et à ne pas en transférer, ainsi qu'à ne pas aider, encourager ou inciter quiconque à entreprendre des activités interdites - or, nous n'ajoutons pas toutes ces autres interdictions dans le mandat. On m'a demandé pourquoi j'ai fait distribuer ici, il y a deux jours, le texte d'un communiqué adopté par les Etats-Unis et l'URSS dans lequel le terme "emploi" y est bien spécifié. Je crois que la leçon est très claire. Lorsque nous parlons d'emploi en tant qu'objectif de la convention, nous maintenons absolument les termes qui figurent dans notre texte et les modifications qui lui ont été apportées; mais quand le terme "emploi" sert de prétexte à d'autres fins, nous continuerons de refuser qu'il soit mis particulièrement en relief à cet égard.

M. HOU Zhitong (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux aujourd'hui de constater que, sous votre direction compétente et grâce à des consultations sérieuses et constructives, nous avons pu aplanir certaines des divergences sur la question du mandat du Comité spécial des armes chimiques, de façon que celui-ci puisse être rétabli

(M. Hou Zhitong, Chine)

et commencer ses travaux le plus tôt possible. Ma délégation avait toujours eu cet espoir. C'est pourquoi je tiens à vous féliciter et à féliciter la Conférence tout entière. En cette brève période de dix jours, la Conférence a remporté un succès après l'autre et a créé des conditions tout à fait favorables à la poursuite des négociations sur les questions de fond. Nous tenons à vous remercier d'avoir orienté nos travaux sur cette voie fructueuse. En même temps, nous voulons remercier le Groupe des 21 et tous les autres groupes pour leur esprit de coopération et les contributions actives qu'ils ont apportées.

Je saisis également cette occasion pour remercier encore une fois l'Ambassadeur Morel, de la France, pour la contribution qu'il a apportée à nos travaux en 1989. Je tiens à ce qu'il sache combien nous avons apprécié l'excellent travail qu'il a fait avec les présidents des cinq groupes de travail. Je félicite chaleureusement l'Ambassadeur Hyltenius, de la Suède, qui a été nommé Président du Comité spécial. Nous pensons que grâce à son expérience et à ses qualités de diplomate il sera en mesure d'aider le Comité spécial à obtenir de nouveaux résultats. Nous vous assurons que notre délégation collaborera sans réserve avec vous et avec le Comité spécial.

Nous nous réjouissons beaucoup de constater que des améliorations non négligeables ont été apportées au nouveau mandat, et que les mots "exception faite de sa rédaction finale" ont été supprimés, tandis que l'on a ajouté la formule constructive "dans les délais les plus rapprochés", qui figurait déjà dans la Déclaration finale de la Conférence de Paris. Ces résultats nous paraissent tout à fait positifs. En même temps, nous regrettons avec le Groupe des 21 qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur l'inclusion dans le mandat de l'expression importante "interdiction de l'emploi". Je tiens à dire que la délégation chinoise n'a pas changé sa position de principe et qu'elle continue de penser que l'interdiction de l'emploi des armes chimiques devrait être inscrite dans la future convention. Depuis le début des années 1980, il y a consensus sur l'inclusion de l'interdiction de l'emploi dans la Convention, consensus qui a déjà trouvé son expression dans le texte évolutif. Nous espérons que, dans ses travaux, le nouveau Comité spécial des armes chimiques en tiendra compte. Nous voulons redire une fois de plus combien nous souhaitons que, grâce à des consultations constructives et à l'esprit de collaboration des Etats membres, les négociations au sein du Comité spécial des armes chimiques et de l'ensemble de la Conférence du désarmement puissent faire de nouveaux progrès.

M. REESE (Australie) (traduit de l'anglais) : Le Groupe de pays occidentaux se félicite que le Comité spécial des armes chimiques ait été rétabli et doté d'un mandat grâce auquel, de l'avis du Groupe, les négociations pourront se poursuivre à vive allure. Les membres du Groupe notent qu'il subsiste certains points de désaccord sur ce mandat. Il sera toujours possible de revenir sur ces difficultés dans le cadre des activités du Comité spécial.

Nous voudrions féliciter l'Ambassadeur Hyltenius de sa nomination à la présidence du Comité. Nous connaissons bien ses qualités et voyons en lui un très digne successeur de l'Ambassadeur Morel. Je puis l'assurer que le Groupe de pays occidentaux se réjouit à la perspective de coopérer très étroitement

(M. Reese, Australie)

avec lui, afin d'activer les négociations au cours de cette année critique, alors que nous nous rapprochons de l'achèvement d'une convention sur les armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous venons d'entendre des déclarations sur le mandat du Comité spécial des armes chimiques. Je suis sûr que les points soulevés lors de ces interventions feront l'objet de consultations entre les délégations. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. HYLTEINIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous remercier des aimables paroles que vous m'avez adressées et remercier aussi tous mes collègues des vœux de succès qu'ils ont formés lors de ma nomination à la présidence du Comité spécial des armes chimiques. Je leur suis reconnaissant de la confiance ainsi faite à la Suède, à la délégation suédoise et à moi-même. Je suis très conscient des lourdes responsabilités que cette tâche comporte et je puis vous assurer que je ne ménagerai aucun effort pour être à la hauteur.

La convention est désormais à portée de vue, grâce au concours de toutes les délégations et des présidents successifs du Comité spécial. Je tiens à rendre un hommage tout particulier à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Morel, qui a dirigé les travaux du Comité avec beaucoup d'énergie et d'habileté. Il a incarné et la lettre et l'esprit de la Déclaration de la Conférence de Paris, et nous a littéralement obligés à redoubler d'efforts. Des progrès considérables ont été enregistrés sur plusieurs questions, et ce, dans une large mesure grâce aux efforts inlassables qu'ont déployés l'Ambassadeur Morel et les présidents des groupes de travail.

Je constate avec satisfaction que le mandat donné au Comité pour négocier la convention a été amélioré, et que les Etats non membres sont toujours plus nombreux à participer à ses travaux.

Des faits significatifs se sont produits parallèlement aux négociations menées à la Conférence du désarmement. L'Organisation des Nations Unies nous a priés de nouveau instamment d'activer la négociation d'une convention sur les armes chimiques, pour parvenir aussi rapidement que possible à en arrêter le texte. D'importantes conférences sur les armes chimiques se sont tenues à Paris et à Canberra, cependant que les deux principales puissances militaires ont entamé un processus constructif de négociations bilatérales concernant le désarmement chimique.

Ainsi, le mouvement continue à s'amplifier. Nous ne sommes pas encore parvenus à une percée politique décisive, mais j'ai l'espoir que ce sera chose faite dans un proche avenir. Presque tous les éléments du texte existent. Il s'agit maintenant de prendre la décision politique nécessaire - c'est là le pas essentiel à franchir, mais non pas le seul - pour entamer les étapes finales de nos travaux. C'est donc en étant sûr des atouts que nous avons désormais en main, que je prends mes fonctions de président du Comité spécial.

(M. Hyltenius, Suède)

Avant de conclure cette brève intervention, je tiens à exprimer ma sincère gratitude pour les nombreuses assurances de coopération et d'appui qui m'ont été données aujourd'hui et lors des consultations que j'ai tenues avec mes collègues pour me préparer à cette tâche. Les activités du Comité reprendront dès que possible après l'adoption du rapport sur les travaux effectués durant l'intersession. Selon le programme actuel, il est envisagé de tenir la première séance du Comité spécial le mercredi 21 février, à 15 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède de son intervention. Un autre membre de la Conférence souhaite-t-il prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vous rappelle que, comme je l'ai indiqué à notre séance plénière mardi dernier, j'ai l'intention de présenter à la Conférence pour adoption à notre prochaine séance plénière, le mardi 20 février, le rapport du Comité spécial des armes chimiques, publié sous la cote CD/961. Je vous signale en outre que je poursuis activement mes consultations au sujet du rétablissement du comité spécial au titre du point 5 de l'ordre du jour : "Prévention d'une course aux armements dans l'espace"; j'ai l'espoir d'être sous peu en mesure de vous annoncer que, grâce à la coopération de tous ses membres, la Conférence est parvenue à un accord sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 20 février, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 45.